

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 02 août 2023	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	31 juil. 2023	02 août 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par
Jennifer Godin

Le 02 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Karine Gasse

Le 02 août 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date